



Spécialités : Infirmier(e)s

SAISIE D'UN ACTE

ISOLE SUR eS-KAP-Ad

Rédigé le 05/02/2020



Après avoir introduit la Carte Vitale le lecteur demande de placer la date de prescription et ensuite de choisir le bénéficiaire des soins



Pour info : le lecteur signale par un logo si une exonération particulière est détectée sur le bénéficiaire (*Exo5 ou ALD*).

Si l'ALD est sur la carte, il est demandé si les soins sont liés à l'Affection Longue Durée.

Appuyer sur le menu CREATION D'UN ACTE ISOLE.



Sur le menu ACTE ISOLE, l'écran suivant apparaît :



1 - Permet de saisir le numéro du médecin, son nom, prénom etc ...

2 - Permet de saisir l'assurance et l'exonération

3 - Permet la saisie du tiers payant

4 - Permet la saisie des cotations d'actes

16/01/2013 11:31
 ESSAI ALAIN
 Date des soins : 16/01/2013
 Prescripteur
 Saisie du prescripteur >
 Nature d'assurance
 Maladie >
 Choix du règlement
 Tiers payant AMO >
 Actes réalisés
 Saisie des actes... >
 Retour Valider

La saisie du prescripteur se fait à l'aide d'un système de recherche, si le médecin existe il sera alors proposé de le valider, s'il n'existe pas il faut alors l'ajouter. Vous pouvez également sans saisir le nom ou le numéro regarder la liste des médecins



RECHERCHE PRESCRIPTEUR
 0 prescripteur
 AZERTYUIOP
 QSDPFHJKLH
 WXCVEB- ☒
 123
 Retour Ajouter

RECHERCHE PRESCRIPTEUR
 3 prescripteurs
 AZERTYUIOP
 QSDPFHJKLH
 WXCVEB- ☒
 123
 Retour Liste

SELECTION PRESCRIPTEUR
 001057603 DURAND
 991007493 Alain GENE
 991008176 DUPONT
 Retour Ajouter

Pour la nature d'assurance, pour les cas hors ALD (**MALADIE**), les écrans suivants sont proposés



Pour info : Si vous sélectionnez Accident du travail ou maternité, il faudra saisir la date de prise en charge, et pour le SMG le montant de prise en charge.

Choisir ensuite le choix du règlement :



Pour la saisie des prestations voici l'écran permettant de combiner tous les actes effectués d'une prescription :



Après avoir saisi l'acte, il s'affiche en vert en haut de l'écran. Cet acte est modifiable en cliquant dessus pour faire apparaître les champs suivant :



Pour info : Les modifications de l'acte sont à faire dans les 2 cas suivant :

- Si un dépassement est autorisé.
- Si on veut compter l'acte en Entier, en division par 2, en gratuit ou en non remboursable.

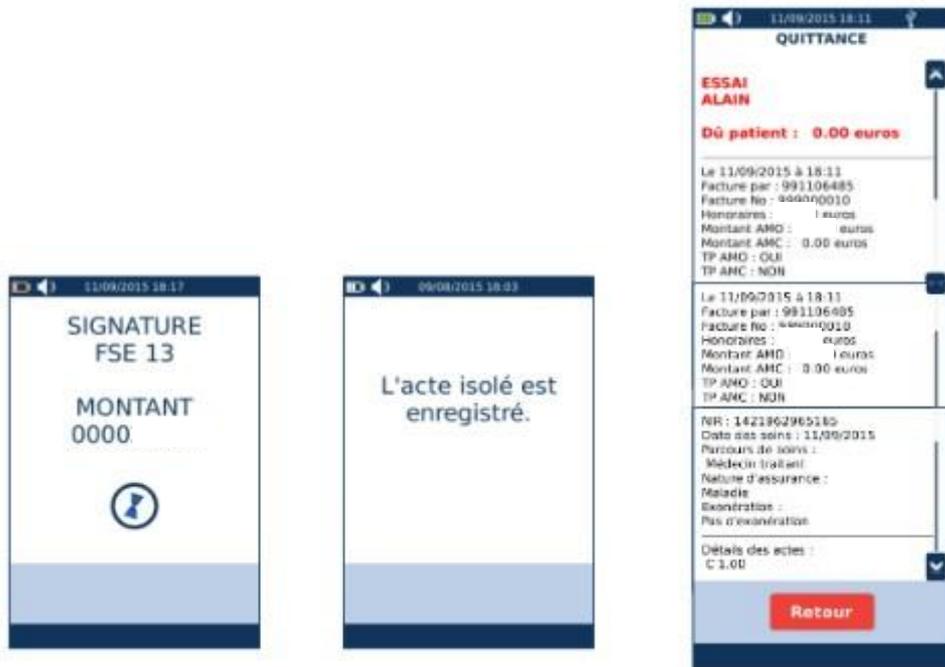
Voici la liste des actes le plus utilisés en acte isolé :

- Une prise de sang : 1 AMI 1.50 + MAU + IFA
- Un vaccin antigrippe : 2 AMI 1.00 + IFA
- Une injection : 1 AMI 1.00 + MAU + IFA

Une fois les actes saisis il faut VALIDER l'écran afin de revenir sur celui de l'acte isolé affichant le montant total de la facture, une validation sera ensuite demandée pour terminer la facture :



Les écrans suivants se succèdent pour confirmer l'enregistrement de l'acte isolé avec affichage d'une quittance détaillée et montrant la prise en charge dû au patient :



Après avoir cliqué sur le bouton RETOUR au niveau de la quittance, il est demandé de retirer la Carte Vitale, l'acte isolé est donc enregistré.